

Décision du Maire de Montaignu-Vendée N° DECRE_2024_003

Travaux d'aménagement du quartier les Hauts de Montaignu – Phase A

Avenant n°3 au lot n°1 « Terrassements – Voirie – Assainissement eaux usées et eaux pluviales »

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée ;
Vu les dispositions du Code de la commande publique ;
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée ;
Vu les pièces contractuelles du lot n°01 « Terrassements – Voirie – Assainissement EU/EP » notifié au groupement d'entreprises composé des sociétés MIGNE TP (mandataire), SMTR, SOFULTRAP et BLANLOEIL, en date du 2 août 2018 ;
Considérant la nécessité de formaliser des ajustements de quantités et la réalisation de travaux supplémentaires de finition pour les besoins des travaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°3 au lot n°01 « Terrassements – Voirie – Assainissement EU/EP », d'un montant total de + 27 614,20€ HT, est passé avec le groupement représenté par la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP.

ARTICLE 2

Le cumul des avenants, d'un montant de + 52 614,20 € HT, représente une plus-value d'environ + 7,41% par rapport au montant initial du marché.

ARTICLE 3

La modification de marché et toutes les pièces s'y rapportant seront signées par le Maire.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget 16304 « Quartier les Hauts de Montaignu » - commune de Montaignu-Vendée.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaignu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaignu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 17/01/2024
Qualité : Maire de Montaignu-Vendée

